

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Séance du 23 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin.

Procurations de : Séverine Maugan-Curnier à Eve Maurel (Délibération n°1 et de la délibération n°4 à la délibération n°13), Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nicolas Salerno à Jean-Marc Brabant (Délibération n°1, de la délibération n°4 à la délibération n°13) Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert.

Ne participe ni au débat ni aux votes : F. Bonnet

Absents et excusés : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-056

Attribution d'un fonds d'aide à la rénovation des devantures commerciales : Poivre rose à Grambois

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code General des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°2023-134 du 14 décembre 2023 portant approbation de la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur de la rénovation des devantures commerciales,

Vu la délibération n°2023-096 du 12 octobre 2023 portant sur les conditions complémentaires et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Etablissements publics de coopération intercommunale en matière d'aides économiques.

Vu Les statuts de COTELUB;

Vu la demande de la commune de Grambois;

Considérant ce qui suit:

Par délibération du 14 décembre 2023, COTELUB a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur de la rénovation des devantures commerciales.

Le 5 mars 2024, Madame Emmanuelle LISCHETTI, future gérante de l'épicerie fine et salon de thé «Poivre Rose» a déposé une demande dans le cadre de ce dispositif.

Le projet concerné a pour but des travaux de rénovation d'un ancien commerce vacant situé en plein cœur du centre bourg de Grambois.

La subvention allouée permettra spécifiquement la rénovation de la façade et de la devanture commerciale.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant des travaux	Assiette subventionnable	Taux de subvention	Montant de la subvention
Façade	7 400,00 €	5 000,00 €	10 %	500,00 €
Devanture	11 559,00 €	10 000,00 €	50 %	5 000,00 €
Total	18 959,00 €	15 000,00 €		5 500,00 €

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 5 500 €.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer à la société Poivre Rose une aide de 5 500 € au titre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **D'attribuer** à la société Poivre Rose une aide de 5 500 € au titre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales ;
- **D'autoriser Monsieur le Président** réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

32 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

